

Hercule III

Cadre légal	Règlement (UE) N° 250/2014 du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 établissant un programme pour la promotion d'actions dans le domaine de la protection des intérêts financiers de l'UE (« Hercule III ») : https://www.europedirectpyrenees.eu/wp-content/uploads/HerculeIII.pdf
Durée programme	2014-2020
Budget	105 millions euros
Objectifs	<p>Objectif général : protéger les intérêts financiers de l'Union et, partant, de renforcer la compétitivité de l'économie de l'Union et d'assurer la protection de l'argent du contribuable.</p> <p>Objectif spécifique : prévenir et combattre la fraude, la corruption et toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union.</p>
Actions financées	<p>« Hercule III » soutient financièrement les actions suivantes :</p> <p>1- Assistance technique spécialisée aux autorités compétentes des États membres consistant en l'une ou plusieurs des actions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ apporter des connaissances spécifiques, fournir du matériel spécialisé et techniquement avancé et des outils informatiques efficaces facilitant la coopération transnationale et la coopération avec la Commission ✓ fournir l'aide nécessaire et faciliter les enquêtes, notamment la mise en place d'équipes d'enquêteurs et d'opérations transfrontalières communes ✓ soutenir la capacité des États membres à stocker et à détruire les cigarettes saisies, ainsi que les services analytiques indépendants en ce qui concerne l'analyse des cigarettes saisies ✓ intensifier les échanges de personnel dans le contexte de projets spécifiques, notamment dans le domaine de la lutte contre la contrebande et la contrefaçon de cigarettes ✓ fournir un appui technique et opérationnel aux autorités répressives des États membres dans leur lutte contre les activités transfrontalières illégales et la fraude portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union, et en particulier aux autorités douanières ✓ renforcer les capacités, en matière de technologies de l'information, de l'ensemble des pays participants grâce au développement et à la mise à disposition de bases de données spécifiques et d'outils informatiques facilitant l'accès aux données et leur analyse ✓ accroître les échanges de données, concevoir et fournir des outils informatiques pour les enquêtes et assurer le suivi des activités de renseignement.

<p>Actions financées (suite)</p>	<p>2- Organisation de formations spécialisées ciblées, d'ateliers de formation à l'analyse des risques et de conférences, visant à la réalisation d'une ou de plusieurs des actions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ améliorer encore la compréhension des mécanismes nationaux et de l'Union; ✓ organiser le partage de l'expérience et des bonnes pratiques entre les autorités concernées des pays participants, y compris les services répressifs spécialisés, ainsi que les représentants des organisations internationales; ✓ coordonner les actions des pays participants et des représentants des organisations internationales ✓ diffuser les connaissances, notamment en ce qui concerne une meilleure définition des risques à des fins d'enquête ✓ développer les activités de recherche de haut niveau, notamment les études; ✓ renforcer la coopération entre praticiens et universitaires ✓ sensibiliser davantage les magistrats et autres juristes à la protection des intérêts financiers de l'Union.
<p>Appels à propositions</p>	<p>Programme de travail et appels à propositions https://ec.europa.eu/anti-fraud/policy/hercule_fr</p>
<p>Contact européen</p>	<p>OLAF (Office européen de lutte anti-fraude) COMMISSION EUROPEENNE Rue Joseph II, 30 B-1000 Bruxelles Direction D – Politique Tél: +32-2-295.04.11</p>
<p>Contact national</p>	<p>Les Etats membres se sont dotés de structures qui ont pour rôle de coordonner en lien avec l'OLAF les actions destinées à améliorer la lutte contre la fraude : les « Service de coordination anti-fraude » (SCAF ou AFCOS en anglais). La Délégation Nationale à la Lutte contre la Fraude (DNLF) a été désignée comme SCAF pour la France.</p> <p>Ministère des Finances et des Comptes publics Délégation Nationale à la Lutte contre la Fraude 139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12 Contact : Bruno NICOLAUD - correspondant national de l'OLAF Site web: http://www.economie.gouv.fr/dnlf/role-service-coordination-anti-fraude-scaf-dnlf Tél : +33 1 53 44 27 27 E-mail : contact.dnlf@finances.gouv.fr</p>
<p>Contact Occitanie Pyrénées Méditerranée</p>	<p>Pas de structure spécifique dédiée au programme en région. Contactez le Centre Europe Direct le plus proche de votre commune. Carte interactive</p>
<p>Date mise à jour</p>	<p>16 octobre 2018</p>